

DÉPARTEMENT
D'INITIATIVE
CITOYENNE



100 %
des membres
auront tenté
leur chance

CANDIDATEZ !

www.lotetgaronne.fr ou 05 53 69 41 28

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL CRÉE UN **CONSEIL CONSULTATIF CITOYEN**
COMPOSÉ DE 42 LOT-ET-GARONNAIS TIRÉS AU SORT

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest



Afin de favoriser l'expression et la participation citoyennes, le Conseil départemental de Lot-et-Garonne crée le Conseil consultatif citoyen, composé de 42 Lot-et-Garonnais majeurs tirés au sort (un homme et une femme titulaires et 4 remplaçants pour chacun des 21 cantons). Pour avoir la chance d'y participer, il vous suffit de remplir le formulaire ci-dessous. Le tirage au sort aura lieu le 10 septembre 2019.

Le Conseil consultatif citoyen :

- donnera son avis sur les orientations budgétaires et les principaux schémas départementaux,
- se prononcera, sur demande de la présidente du Conseil départemental, sur toute question d'intérêt départemental,
- pourra également proposer à l'Assemblée de traiter tout sujet relevant de sa compétence,
- sera associé aux débats dans le cadre du droit d'initiative citoyenne (droit de pétition) et du budget participatif en cours de réflexion.

Comment candidater ?

Chaque Lot-et-Garonnais âgé de plus de 18 ans peut participer. Pour cela, une seule condition : complétez et déposez ou renvoyez, avant le 31 août minuit, ce formulaire en joignant un justificatif de domicile.

Vous pouvez également candidater en ligne sur www.lotetgaronne.fr/conseilcitoyen



Je candidate :

M. Mme

Nom

Prénom

Date et lieu de naissance

.....

Adresse

.....

Code Postal Ville

Tél. E-mail

**Ce formulaire est à adresser
ou à déposer, avant
le 31 août 2019 minuit, à :**

Direction de la citoyenneté
Conseil consultatif citoyen
Hôtel du Département
1633, avenue du Général Leclerc
47922 Agen Cedex 9

➤ **Merci de joindre un justificatif de domicile de moins de 6 mois.**

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique auquel vous consentez et sont destinées au Département de Lot-et-Garonne afin de gérer votre participation au tirage au sort du Conseil consultatif citoyen. Elles seront utilisées uniquement par les services habilités du Département. La durée de conservation maximale des données est de 3 ans.

Conformément au cadre juridique sur la protection des données personnelles en vigueur (Règlement général de Protection des Données - RGPD et Loi informatique et informatique modifiée), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation des informations qui vous concernent. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative.

L'ensemble de ces demandes doivent être adressées, en justifiant de votre identité, par mail à l'adresse suivante contact-dpd@lotetgaronne.fr. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL (3, place Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris cedex www.cnil.fr)